DISCOVRS
SVR L'ESTAT PRESENT des affaires de France.

AV ROY.

Adressé par le sr de Guron

M. DC. XV.

DISCOVRS SVR L'ESTAT present des affaires de France.

AV ROY.

SIRE,

Puis que c'est le mal-heur du siecle, que les lettres sont aux meschans, ce que sont ordinairement les forests aux voleurs; leur seruans d'ombre & de couuerture pour executer leurs méchancetez souz des pretextes specieux: Ie supplie tres-hũblemẽt vostre Majesté de me permettre que i'esloigne de ma professiõ le blâme que luy donnẽt ces malins escriuains, qui remplissent vostre Estat de libelles diffamatoires; & qui soubs couleur de cinq ou six histoires mal recueillies, & malicieusement appliquees, osent impunémẽt calomnier toute la forme du gouuernement de vostre Estat. Car aussi, Sire, puis que l'on sçait combien facilemẽt les Conseils des Rois peuuent estre rendus suspects, & les plus malignes procedures des seditieux peuuent au contraire estre desguisees, par l'artifice des plumes, trẽpees dans le venin de la calomnie; si les gens de biẽ n'auoiẽt ceste cõsolatiõ, de pouuoir découurir, par vn moyen tout contraire, l'artifice des meschãs & leurs mauuaises intentions. Il n'y auroit pas vn seul de vos bons & fidelles sujets dans vostre Royaume, qui ne desirast de bon cœur que les lettres y fussent pour iamais esteintes; & que nul ne peust escrire doresnauant, si ce n'est pour se plaindre, & pour regretter de voir ceste noble & loüable Faculté de s'exprimer en public, estre malheureusement auiourd'huy prostituee aux attentats & aux crimes de sedition, de felonnie, & de leze-Majesté. Les

annees, & les malheurs passez, crient encor tous les iours dans nostre histoire pour nous le faire ouïr & à nostre posterité ; que telles plumes maudites ont esté les flambeaux qui ont failly d'embraser cet Empire ; estant tres veritable, qu'elles ont principalement causé l'effusion du sang, & la pluspart des cruautez que les François ont exercées les vns contre les autres. Et Dieu vueille par sa grace, que ces *Cassandres*, ces *Pleureurs Cendrins*, ces *Pacifiques* menteurs & seditieux, & autres tels Autheurs de ces escrits tragiques, faillent à leur dessein, & que ce qu'ils desirent n'aduienne point ! Car la fin & le but qu'ils se sont proposez, Sire, c'est de calomnier la regence de la Reine, pour empescher les effects de sa tres-prudente & tres-heureuse administratiõ ; De troubler vostre mariage, & de l'empescher s'ils pouuoient. Et pour cet effect ils taschent d'animer contre vostre Majesté les Princes de vostre sang, De descrier publiquement le premier de vos Parlements, De vous mettre en defiance, & en ombrage de la fidelité, & du zele du peuple de vostre ville de Paris, la premiere de tout vostre Royaume, & de toute la Chrestienté. Ils trauaillent generalement à esmouuoir les peuples, s'efforçans de leur persuader faussement, que vostre Estat est perdu s'ils ne le perdent eux-mesmes, & s'ils ne violent les loix du respect, & de la subiection qu'ils vous doiuent. Et à cela taschent-ils de paruenir, par le moyen du faux & maudit pretexte qu'ils prennent des desordres pour la pluspart imaginaires, lesquels toutesfois ils descriuent comme s'ils estoient tous tragiques & sanglans, afin que faisans croire à vos peuples, que tout est renuersé & perdu, il soit loisible à chacun de vos subiets, de se rendre, non seulemẽt

le iuge de vos plus ſecrets conſeils, mais auſſi l'executeur des plus iniuſtes entrepriſes que vos ennemis pourroient ſuſciter, comme il ſe faict ordinairement ſous le pretexte du biẽ public. Leurs eſcrits publient aſſez ouuertemẽt, & deuant tout le monde que c'eſt leur intention. Car autrement oſeroient ils menacer cõme ils font, auec des paroles dignes d'eſtre chaſtiees par le feu du Ciel ? Oſeroient-ils s'addreſſer à la Reine voſtre treshonoree Dame & mere, auec vne effronterie diabolique pour luy crier, furieux & enragez qu'ils ſont, *Qu'elle ne pourra point faire ce qu'elle veut* ? Qui eſt, Sire, en effect eſcrire publiquement, qu'il ne ſe fera rien de ce que voſtre Majeſté veut, puis que la Reine ne veut rien qu'auec vous, & pour vous, ains qu'auec tout voſtre conſeil, & pour le bien de voſtre Eſtat. Et que ſignifient ces mots funeſtes, *Que le peuple mal traitté murmure, & ne cherche que de ſe mettre en franchiſe*? Sont-ce les paroles d'vn François, & non pluſtoſt de quelque Demon, qui ſemble monté de l'abiſme, pour preſcher la ſubuerſion de ceſte Monarchie, & la ruine de tout le peuple François ? Car a-t'on iamais perdu les Eſtats, que ſoubs le pretexte de la liberté des peuples, ny ruiné les peuples, que par le ſemblant qu'on a faict de vouloir procurer leur bien ? Et ceſte proteſtation pouuoit-elle venir que d'vne ame toute deſeſperee, & toute eſperduë du deſir forcené de voir renuerſer ſans-deſſus-deſſous voſtre Eſtat, lors que ce Pacifique qui iette touſiours feu & flamme de rage & de deſeſpoir, s'eſcrie auec fureur, *Adieu patience*? Et le crie au nom des François, qu'il appelle, infame, & mauuais François qu'il eſt, *vn peuple capricieux*? comme diſant des François par meſpris, & auec opprobre, ce que l'Empe-

reur Adrian diſoit des Egyptiens, *que c'eſtoit vne nation volage, qui eſtoit touſiours aux eſcoutes, touſiours emportee par les bruits, les plus legers, & touſiours meſcontente de ſon Eſtat preſent.* Ces boute-feux deſcouurent aſſez le deſſein qu'ils ont de rendre voſtre Maieſté odieuſe à ſon peuple, & de deſcrier deuant V. M. la fidelité de vos ſubiets; oſans, apres auoir appellé vos François, *vn peuple capricieux, & qui ne cherche que les moyens de ſe mettre en franchiſe*: oſans, dy-je, ſans craindre Dieu, ny le glaiue de voſtre Iuſtice, eſcrire ſeditieuſement & fauſſement à la veuë de toute la Chreſtienté, *que voſtre Maieſté va perdre la raiſon dans la coupe de Circé, & que vous voulez degenerer de la vertu de vos anceſtres.* Paroles qui teſmoignent fort bien, quel eſt le naturel de ces cœurs felons, du milieu deſquels la paſſion les arrache, & qui iuſtifient ſuffiſamment que les Autheurs de ces eſcrits ſeruẽt V. M. comme ces anciens barbares ſeruoient leurs Dieux, en leur ſacrifiant des chiens, & mettant vne partie de leur pieté à immoler & offrir des victimes ordinaires à l'impudence. Leur mauuaiſtié, leur paſſion, leur naturel factieux, la foibleſſe, & l'impuiſſance de leurs eſprits, ſe deſcouurent ſi clairement par leurs eſcrits, qu'il a ſemblé long temps que la gueriſon de tels phrenetiques dependoit du meſpris qu'on feroit d'eux. On voit auſſi clairemẽt qu'ils eſcriuent le plus ſouuent des choſes qu'ils ne ſçauent point, & qu'ils peruertiſſent groſſieremẽt. Outre l'aſſeurance infaillible que les bons François donnent tous les iours publiquemẽt de leur fidelité inuiolable à voſtre ſeruice, laquelle toutes les nations eſtrãgeres, toutes les malices du ſiecle, toutes les puiſſãces du mõde enſemble, ne pourrõt iamais Dieu aidãt, eſbrãler: laquelle auſſi deteſte ces eſcrits

outrageux, calomnieux, pleins de fiel & de venin, qui n'ont autre cōmencement qu'vn chagrin plein de malice,& d'enuie; & se finissent tousiours, par le desespoir que leur donne la conscience, laquelle les combat, les accuse, & les declare conuaincus d'auoir merité la mort, ayant escrit furieusement contre vostre Maiesté, & s'estant efforcez de troubler la paix, & le repos de vostre Estat par l'insolence de leurs libelles. Mais d'autant que les plus constantes resolutions à bien faire, peuuent en fin s'ennuyer des desguisemens & des artifices continuels, dont on vse pour les esbranler, Il a esté iuste & raisonnable de passer l'esponge sur le fard, & d'oster le voile à ces escriuains seditieux. Qui sont tels, Sire, qu'il ne leur suffit pas de commettre vn crime digne de mort, escriuans des libelles diffamatoires cōtre vostre Maiesté, contre celle de la Reyne vostre mere, contre les Princes & contre tous les principaux ministres de vostre Estat: qu'il ne leur suffit pas de publier des escrits seditieux, & qui n'ont autre dessein que d'enflammer les courages des peuples, & de les porter à toute sorte de desordres & de ruines: qu'il ne leur suffit pas de diffamer vostre Maiesté, vostre Conseil & les Estats generaux du Royaume, tout le corps de vostre Clergé, toute vostre genereuse Noblesse: mais comme s'ils s'estoient deuoüez à ne commettre point de maux qui ne soient tragiques & funestes, ils prennent à tasche d'exposer vostre Maiesté à la hayne de ses subiets: osent se rendre à vostre face les deffenseurs de vostre Parlemēt contre vous-mesme: osent auec entreprise enragee luy donner pour protecteur le peuple de Paris, & à tout l'Estat en general, les Princes de vostre sang, se iettans dedans ce desespoir feint & simulé, comme

ſi voſtre Maieſté vouloit deſtruire le parlement de France qu'elle aime plus affectueuſement : ou bien qu'elle vouluſt tourner ſes armes cõtre ſes ſubiets, qu'elle affectionne auſſi cherement que ſa propre vie. Permettez-moy donc, Sire, que ie deſcrie la malice de ces impudens & ſeditieux, afin qu'il ne ſoit pas dit, qu'il y a pluſieurs malheureux qui eſcriuent pour accuſer meſchamment la iuſtice du gouuernement de voſtre Eſtat, & qu'il ne s'en trouue pas vn ſeul qui prenne la plume pour le defendre. Ce Pacifique ſanglant eſcrit, *pour la defenſe du Parlement*. Mais à qui en veut-il en effect, & contre qui eſcrit-il, ſi ce n'eſt contre le Roy, qui eſt luy ſeul, le vray, le legitime, & le iuſte defenſeur, & protecteur de ſon Parlement? qui peut luy ſeul le maintenir, & le conſeruer en l'honneur, & en la dignité que les Roys ſes predeceſſeurs luy ont donnee, qui leur veut luy ſeul plus de bien, & leur en peut plus faire ſous ſon regne, que tous les hommes enſemble ne leur en ſçauroient iamais iuſtement procurer, qui ſeul priuatiuemẽt à toute autre perſõne de quelque qualité & cõditiõ qu'elle ſoit, a le droit & le pouuoir de donner ou d'oſter à ſes parlemens, ce qu'il verra bõ eſtre pour le bien de ſon ſeruice, & pour le ſalut de ſon Eſtat, & qui neãtmoins n'a iamais eu la volõté de deroger à la dignité de ce celebre corps de Iuſtice : Ayant eu touſiours au contraire ce deſir enuers meſſieurs du parlement, de les combler de biens, de felicité, & d'hõneurs, & de les retenir tres-eſtroitement vnis à ſon ſeruice, par toute ſorte de biens, faits, comme ils s'y ſentent naturellement obligez de leur coſté, par la dignité de leurs charges, par l'exemple de leurs deuanciers, qui ont touſiours bien-faict, & par la neceſſité de leur propre conſer-

uatiō, qui ne peut estre separee d'vne entiere & absoluë obeïssance aux cōmandements de sa Maiesté? Les Rois sont les peres du peuple: & iamais il n'y eut famille au monde si heureusement reglée, qu'il n'y soit arriué que les peres se soient faschez cōtre leurs enfans, & que les enfans n'ayēt addressé leurs plaintes à leurs peres: Mais que sur cela, les ennemis du repos de la maison prennēt subiet de defēdre les enfans contre le pere, ou de diffamer le pere à l'endroit des enfans? Cela ne se faict point pour y mettre la paix: mais pour faire d'vne legere dispute vne querele formée, d'vne esgratigneure vne playe, & d'vne estincelle vn embrasement. C'est ce à quoy tendent ces esprits malins, qui veulent sur d'assez foibles occasions, faire croire que tout est perdu, & qui publient dans ce Royaume tres-florissant, ces diaboliques & fausses propheties. *Vous estes au declin de ceste Monarchie, il faut qu'elle perisse. Il faut qu'il perisse cet Estat. Il a trop long temps duré, & sera-ce en ce temps, plus qu'en nul autre.* Cassandre. Et ce sont ces fausses predictions desquelles ce feint Pacifique faict compte, & que parauanture il a publiées luy mesmes, ayant escrit aussi du mariage du Roy, *Qui sera le seul moyen de le dethroner.* Ainsi tasche-t'il malicieusement de faire croire, *Qu'on prepare le fer & le tranchant contre le Parlement: Qu'on y veut aller à main armée pour deschirer ses remonstrances.* Ainsi ose-t'il dire au Roy malheureusement, & sans auoir peur d'estre brisé de la foudre, comme son impudence le merite: *Arrestez-vous là grand Roy, d'aller ainsi à main armeé contre le Parlement?* Mais que le Dieu viuāt soit Iuge de la peruersité de ton cœur, seditieux que tu es, qui inuentes malicieusement vne maudite & detestable calomnie, qui combats meschamment

contre le ſentiment de ta propre conſcience, eſtant dementy par tout autant qu'il y a de bons François, qui ſçauent certainement que cela n'entra iamais dedans l'eſprit du Roy, qui ſçauent que la Reine a proteſté publiquement à Meſſieurs du Parlement, que le Roy & elle eſtoient tres-bien perſuadez des bonnes, & ſaines intentions du corps de la Cour: qui ſçauent auſſi que ces Meſſieurs qui ſont graues en toutes leurs actions, ne peuuent auoir donné lieu à vne apprehenſion ſi legere, & ſi eſloignee d'apparence. Il eſcrit donc, non pas ce qui eſt veritable, ou qu'il apprehende deuoir aduenir: mais bien ce qu'il voudroit que le Roy feiſt, & que Meſſieurs du Parlement creuſſent, eſtimant que de ceſte opinion ſuruiendroient des troubles parmy le peuple, qu'il appelle au ſecours; ſur les ruines, les deſordres, & les calamitez duquel toutesfois tels ſeditieux baſtiſſent toutes les eſperances de leur fortune à venir. Mais ils ſe trompent grandement, & Dieu confondra la malice de leur cœur. Car ce Senat tres-auguſte, par ſa ſageſſe & prudence ordinaire, ſçaura bien pouruoir à ce que tels mauuais garnemens & ſeditieux ſoient chaſtiez ſelon leur merite, s'ils peuuent eſtre quelque iour recognus: Il ſçaura auſſi tres-bien iuger, qu'il eſt neceſſaire de faire ceſſer, le pluſtoſt qu'il ſera poſſible, le ſuiet & pretexte que ces eſprits phrenetiques ont pris pour conceuoir ces opinions funeſtes, & pour cet effect recherchera à l'inſtãt les plus ſages, & les plus iuſtes expediés qu'on pourra trouuer, pour ſe tirer de ceſte occurrence, de laquelle il eſt tout notoire que les meſchans voudroient profiter au preiudice du Roy, au deshonneur de la Cour, & à la ruine du peuple. Ce n'eſt point monſieur le Prince: Ce n'eſt

point le peuple de Paris (quoy que ce seditieux s'addresse à eux) qui ont le grand & le premier interest à la conseruation de Messieurs de la Cour de Parlemẽt. C'est le Roy, leur souuerain Seigneur, qui ne pourroit les perdre, qu'en s'affoiblissant soy-mesmes, & qui ne pourroit aller à leur ruine; que par celle d'vne des plus notables parties de son Estat. Aussi ne recherchent-ils point, ny ne desirent auoir autres intercesseurs ou protecteurs, que la sincerité de leurs intentiõs, que leur zele ordinaire au seruice du Roy, & que le desir qu'ils ont de mourir, plutost que d'aider ny directemẽt ny indirectemẽt à réuerser le respect, & l'obeissance absoluë que tous les Frãçois doiuent à leur Roy. Et sans doute ils trauailleront à punir & chastier comme il faut ceux qui appellent le peuple ou les Princes à leur secours contre le Roy; sçachans tres-bien qu'on ne va point au deuant du courroux des Rois, que par de tres-humbles remonstrances, non plus qu'on ne se courrouce point contre le Ciel quand il tonne, ains on y addresse ses vœux & ses prieres, auec humilité & obeissance, dont s'ensuit le salut des hommes, & la paix de l'Vniuers. Aussi le faict dont il est question, requiert qu'on punisse ceux qui veulent rapporter toute sorte d'euenemens à la ruine de l'authorité du Roy, & à la subuersion de l'Estat. Car il ne s'agit point d'aucuns differends qui soient tels, qu'il faille se jetter en des tumultes, & dans les desordres, qui à la fin trainent ordinairement auec eux la ruine entiere de ceux qui leur ont donné commencement. Messieurs du Parlement auoient presenté des remonstrances au Roy, lequel a declaré par Arrest de son Conseil, qu'il ne les auoit pas euës pour agreables, pour beaucoup

de raisons tres-importantes à son seruice, & au bien de son Estat. Il a voulu qu'on se contentast de ce que les deputez des Estats generaux du Royaume auoient faict sur ce subiet. Il a voulu differer à vne autre saison le remede des maux qui trauaillent cet Estat, afin de pouruoir cependant à ce qui est le plus important, & qui le touche de plus pres. Il a tres-bien sceu que les Estats parfaicts, & au gouuernement desquels il n'y a rien à redire, ne se trouuent point en ce monde, & que bien souuent les peuples appellēt le mal de l'Estat, ce dequoy ils ne cognoissent pas les causes principales. Il a veu dans ces remonstrances, vn grand nombre d'articles, qui ont voirement esté proposez auec zele par messieurs de la Cour, mais dont les memoires auoient esté fournis par quelques particuliers esmeus de raisons, biē esloignees de celles de l'interest public. Neantmoins il a declaré à Messieurs du Parlement en leur presence, par la bouche de la Reine sa mere, en la responce qu'elle leur fit, que ce n'estoit nullement du corps de la Cour dont il se plaignoit, sçachant tres-bien comme il est composé d'vn tres-grand nombre de personnes fidelles, veritables, & qui ont fort bien merité du public, par la longueur & la fidelité de leurs seruices: Que ce dont il se faschoit estoit que quelques vns en particulier, auoient employé beaucoup de passion, & d'artifice, pour jetter parmy eux des semences de diuision, lesquelles pourroient causer du mal dans son Estat s'il n'y estoit pourueu. Tout cela n'a point passé les limites de tres-humbles remonstrāces des subiets à leur Roy, ny celles d'vn commandement souuerain du Roy, enioignant à ses subiets de luy laisser gouuerner, & cōmander son Estat par l'aduis de la Reyne,

& de ſon Conſeil, & les admoneſtant de ne croire point à tout plein de calõnies & d'inuentions propoſees, pour diuiſer ſon Eſtat, & pour rẽdre odieux ſes principaux miniſtres, deſquels Dieu s'eſt ſeruy ſous le commandement, & l'heureuſe regence de la Reyne ſa mere, pour retenir durant cinq annees la France en vne pleine paix & tranquillité. Il n'y a celuy de Meſſieurs du Parlement, qui puiſſe ſans trembler, pẽſer aux effects de l'ẽuie, & du murmure des peuples contre ceux qui ſont employez au gouuernement de l'Eſtat, s'il vient à conſiderer de pres ce qu'il auroit fait, & qu'il auroit eu à faire, eſtãt en leur place, durãt vne minorité aſſez longue, & qui a eſté trauerſée d'auſſi faſcheuſes affaires qu'aucune autre. Il n'y a celuy auſſi qui ne ſçache cõme il eſt ordinaire de propoſer des accuſatiõs cõtre les perſonnes eſleuées aux charges publiques, & que neãtmoins le plus ſouuent quand on vient à les examiner, elles ſe trouuent eſloignees de la vèrité : ce qui ne reuient pas pourtant au deshonneur des Iuges equitables qui les reçoiuent: d'autant qu'ils ſçauent tres-bien mettre difference entre les accuſatiõs, & les preuues qui conuainquẽt. Iamais homme ne fut ſi ſtupide, que de iuger mal de la ſincerité des iuges, pour auoir receu de telles accuſations. Ny iamais hõme ſi inſenſé, que de croire, que les Roys n'ayẽt le droit & le pouuoir de iuſtifier publiquemẽt leurs ſeruiteurs, des plaintes formees contre eux, lors principalement qu'ils voyent qu'il y va du bien de l'Eſtat, lors que ces accuſatiõs ſont priſes des actiõs, que les Roys cognoiſſent eux meſmes mieux que tout autre ne ſçauroit faire, deſquelles auſſi ils cognoiſſent les autheurs, le commencemẽt & la ſource de leurs meſcontentemens, & la fin qu'ils ſe ſont

proposee. Tant y a que le Roy croist tous les iours en aage, & en experiēce, & il sçaura bien tousiours mettre difference entre le corps de la Cour, qui est sain, & tout entier pour son seruice, & la malice de quelques esprits factieux qui sont en fort petit nombre, lesquels pour se rendre necessaires, & pour se faire caresser en mal faisant, cōme il n'est que trop ordinaire en ce temps, ont cerché de tous costez l'appuy des grāds pour faire leur coup, & ont ietté ces premieres semences de diuision. Et le bon-heur de son regne fera sans doute, que ceux-là mesmes dans peu de temps se remettront deuant les yeux leur deuoir pour le suiure, afin d'attirer sur eux la benediction de Dieu, & l'amour de leur Prince. Grand & Auguste Senat, qui n'auez point besoin des aduantages, & des prerogatiues, que ces flateurs & seditieux escriuains proposent, nō pour vostre bien, mais pour se preualoir des diuisions de l'Estat, & pour trouuer seureté à leurs crimes; en ces esmotions voyez leurs procedures insolentes, & faictes maintenant recognoistre, comme vous auez tousiours faict, & aux peuples François, & à toutes les nations estrangeres qui ont cognoissance de cet Empire; que vous n'auez point d'autre but que la paix de l'Estat, & la grandeur de vostre Roy, soubsmettans à son bien & à sa volonté toutes vos affections, comme à vostre Pere, & à vostre souuerain Seigneur. Preuenez l'artifice de ceux qui auec dessein veulent interesser vostre corps, au ressentiment de certains termes de l'Arrest du Conseil, lesquels ne vous touchent point ny de pres, ny de loing, & qui n'ont iamais esté entendus, & ne le peuuent, ny ne le doiuent estre, que de ceux qui ont, il y a desia long temps publié

hors de la Cour la pluspart de ces bruits, qui ont ſemé des memoires faux parmy le peuple, & qui finalement par leur artifice en ont donné l'impreſſion à quelques-vns parmy vous, qui ſe ſont laiſſez ſurprendre, eſmeus neantmoins d'vn bon zele, & qui doiuent ſe contẽter d'auoir & le public & leur conſcience, qui teſmoignent aſſez la fidelité de leurs actions, & la verité de leurs paroles: ſans qu'il leur faille plus apprehẽder le blaſme, qui n'eſt donné qu'à ceux-là ſeulement, qui par malice ont inuenté beaucoup de faux bruits pour rompre l'harmonie de cet Eſtat. Allez au deuant des maux que ceux-là recherchent auec grand ſoin, qui trauaillent ordinairement à changer toutes nos chaleurs en fieures populaires: & qui ne parlent de vos aduantages que pour diminuer l'authorité du Roy, qui eſt la vraye ſource de la voſtre, puis que vous n'auez point d'autre gloire que celle que ſa Majeſté vous donne, & que vous ne reluiſez parmy les peuples que des rayons de ſa grace, de ſa clemence, & de ſa grandeur. A laquelle vous ſoumettans, comme vous auez touſiours faict fort dignement, vous eſtes dans cet Eſtat tout ainſi que les Anges dans l'Vniuers, qui ne veulent pas meſme eſtre nommez que ſouz l'ombre du nom de Dieu: non plus que vous ne voulez point auoir aucune dignité, aucune puiſſance ny iuriſdiction, que ſouz le ſouuerain Empire du Roy. Ainſi ſerez-vous touſiours recognus de tous, non comme vous repreſente cet impudẽt flateur, qui vous deſcrit ainſi que des monſtres, *vn corps à plusieurs teſtes comme le Gerion des Poëtes, à pluſieurs mains, comme Briareus*, ou comme vn de ces complices deſcrit les Eſtats generaux, *Ainſi qu'vn Cerbere à trois teſtes*: Mais vous

ſerez veritablement recognus,& publiez des ſiecles à venir, comme le vray ſanctuaire de la Iuſtice de ce Royaume, dans lequel reluiſent la pieté enuers Dieu & le Roy, & voſtre affectiō touſiours encliné à la paix de ſon peuple. Mais voicy la pierre d'achoppement, contre laquelle ces deteſtables eſcriuains veulent, au moins s'ils peuuent, faire heurter les peuples, à quoy ils font tous leurs efforts, depuis quelque temps, y faiſans ſeruir ſoigneuſement tous les euenemens les plus inopinez, & les moins preueus. C'eſt l'alliance Sire, que V. Majeſté à faite auec la maiſon d'Eſpagne, de laquelle ils prediſent tous les malheurs, que nous ſçauroient ſouhaiter les plus cruels ennemis de cet Eſtat, laquelle auſſi ils deſcrient auec des exclamatiōs ſi tragiques, qu'on iuge bien aiſément de leur rage, & des effects qu'elle produiroit, ſi les peuples ne cognoiſſoient tres-bien comme ils font, la ſource, & l'origine dont elle procede. Au commencement que ceſte alliance fut publiée, il n'y auoit que ceux de la Religion pretenduë reformée, qui en faiſoient du bruit ſur les fauſſes impreſſions que leur donnoient certains eſprits d'entr'eux, qui eſtoient mal-contens, de voir que leurs Majeſtez fauoriſoient quelques vns à la Cour, auſquels ils n'eſtoient pas bien affectionnez. Et cōme pour lors ceux qui eſtoient dans vne de leurs factiōs, laquelle eſtoit hors de la Cour, rendoient aux leurs ceſte alliance ſuſpecte, ainſi au cōtraire ceux-là qui depuis l'aſſemblee de Saumur, s'eſtoient portez plus moderémēt aux affaires, l'approuuoient grandement, & publioient de viue voix & par eſcrit, que c'eſtoit vne entrepriſe impie, que les eſtrangers qui eſtoient de meſme religion auec eux, condamnoient ouuertement comme pleine de

ſcandale,

ſcandale, eſtant choſe indigne de voir que les ſuiets ſe formaliſent contre le mariage de leur ſouuerain, & prennent la hardieſſe de le vouloir aſſubietir à ſouffrir vne rigueur tyrannique, que le moindre d'entr'eux ne voudroit pour rien endurer, à ſçauoir de ſe marier à l'appetit d'autruy, & non pas ſelon ſa volonté, & ſelon la volonté de ſes plus proches. Ils remonſtroiẽt auſſi qu'en meſme temps la Reine par vne ſinguliere prudence, & digne de grande loüange, auoit entẽdu à vne autre alliance, laquelle leur deuoit donner plus de ſeureté, que celle d'Eſpagne ne leur pouuoit cauſer d'ombrage. Et ſi biẽ depuis ce temps-là, quelques intereſts particuliers qui ſont auiourd'huy la ſeule cauſe de toutes les plaintes, ont faict changer de langage à quelques-vns d'entr'eux; ce n'eſt qu'vne preuue de la miſere de ce ſiecle, & de leur mauuais naturel, qui ſe chãge par l'vtilité, & n'a repos que dans l'inquietude, & dans les remuements. Le plus fort argument dont on ſe ſeruoit pour diffamer ceſte alliance eſtoit, qu'elle n'auoit point eſté baſtie ſur autre fondemẽt que ſur celuy de leur ruine, & que c'eſtoit pour les chaſſer quelque iour de la France, comme on auoit chaſſé hors de l'Eſpagne les Maures & les Grenadins. Et ie ne doute point que ceux qui tirent du profit de toutes occaſions pour mal faire, ne continuent encore de leur donner ces faux aduis. Mais leurs Maieſtez y ont fort ſagement pourueu par la publication & renouuellemẽt des Edicts de pacification, & par les ſolẽnelles declarations qu'elles font tous les iours, d'aimer & d'affectionner tous leurs ſujets ſans acception de perſonnes, comme faiſoit le feu Roy, de tres-glorieuſe memoire. Auſſi les mieux aduiſez d'entr'eux, & ceux qui auoiẽt eux-meſmes

autres-fois enuoyé en poste dans les Prouinces ces mauuais aduis, parlent maintenāt tout d'vne autre façō, depuis qu'ils ont approché de plus pres leurs Majestez, & qu'ils ont recogneu la sincerité, & la bonté de leurs intentions. D'abondant vn chacun peut bien s'apperceuoir que les faueurs & les gratifications qu'on leur faict tous les iours, & le soing qu'on a de cōseruer les Edicts faicts en leur faueur; voire mesmes de pardonner facilement les fautes de ceux d'entr'eux qui par inconsideration s'estoiēt portez à des procedures violentes, sont autant de tesmoignages certains, qu'on ne cherche point de leur faire du mal, & que le mariage qui se fait pour la paix de la Chrestiēté en general, n'a point de mouuemens secrets pour couurir la France d'vn deluge de sang, qu'on verroit espandre, si on vouloit regler la religion par les armes, & imprimer la croyance dans les cœurs auec la pointe de l'espee. C'est ce qui faict que par vn iuste iugement de Dieu, qui ruine le mensonge par luy-mesme, il est arriué que les ennemis de ceste Alliance, & de nostre repos, ont témoigné qu'ils sōt hors de sēs en la calōniant. Car au lieu que quelques-vns d'entr'eux menacent ceux de la Religion pret. reformee, de l'inquisition & du bannissement, vn autre non moins maling que ses compagnons, les demantant & se demantāt soymesme escrit: *Que le Roy d'Espagne, par ce mariage, se rendra amis nos alliez, cassera son Inquisition, ne se souciant du Pape que pour son bien, mettra liberté de consciēce en ses pays, & en vn besoin prendra le Turban, pour nous ruiner*. Ce qui mōstre qu'on ne sçauroit iamais assez blasmer, ny punir ces seditieux qui ne rēplisset leurs escrits, que de l'escume de leurs passions desperees, & qui ne predisēt aucunes sortes de malheurs, que ceux desquels ils desirent auec impatiēce, l'accom-

pliſſement. Or depuis quelque téps on a veu parmy les Catholiques, que quelques-vns ont formé des plaintes cōtre ce mariage, qui ont faict croire aux peuples que ceſte Alliance les faſche, par ce qu'ils s'imaginent que le Roy ſera beaucoup plus abſolu dedans ſon Royaume, quād il n'aura rien à craindre de la part des eſtrangers. Ce nonobſtant quelques ames foibles, apprehendēt que ce ne ſoit le moyen pour nous precipiter dans vn abyſme de malheurs. Et c'eſt pour les tromper, & pour fortifier en eux ceſte apprehenſion qu'on eſcrit, que par ce moyen le Roy va perdre ſon Royaume. Mais qu'eſt-ce autre choſe, ſi ce n'eſt trop groſſierement publier le deſeſpoir de leur party? Car qui eſt celuy auquel ils perſuaderont, qu'vne Princeſſe d'Eſpagne venant en France, puiſſe plus pour renuerſer le Thrône de noſtre Roy, qu'vne Princeſſe de France allant en Eſpagne, ne pourra pour renuerſer le Thrône de celuy qui leur donne tant d'ombrages? Outre plus, qui eſt celuy qui croira que ceſte tres-illuſtre Princeſſe, reſeruee du Ciel, pour affermir la paix des deux plus grandes Monarchies de la Chreſtienté, venāt en France auec ſes Dames d'honneur, y viēne cōme auec des armees des feintes Amazones, pour deſtruire cet Eſtat; pour oſter la France à ſon Roy, pour ſe l'oſter à elle-meſme; pour priuer le Roy ſon Eſpoux, de ſon Sceptre, afin d'eſtre apres cela vne Royne ſans Royaume; & comme ces meſchās oſent dire, abbayans contre elle ainſi que des chiēs enragez, afin d'eſtre *Vne princeſſe desheritee en Eſpagne*, & pour eſtre femme d'vn Roy de Frāce, deſpoüillé de ſon Eſtat, & ruiné de fonds-encomble? Hé! que vos impoſtures ſont maudites, Eſcriuains, qui rempliſſez vos cayers de ces fureurs! Hé! que vous

eſtes outrageux contre la nation Françoiſe, & bien mal-heureux de vous deſchirer ainſi vous meſmes, comme ſi vous eſtiez forcenez! Car n'eſt-ce pas publier, qu'vne ſi grande & ſi puiſſante Monarchie que la Françoiſe, qui a touſiours dompté ſes ennemis; qui à diuerſes fois a eſté aſſaillie de toute l'Europe, & s'eſt neantmoins tres-heureuſement conſeruee durant douze ſiecles, qui a reſiſté aux armes des plus belliqueuſes nations de la terre: Que dis-je, ceſte grande & inuincible Monarchie, eſt auiourd'huy deuenuë ſi chetifue, & ſi miſerable, que les Eſpagnols la doiuent engloutir ſeulement en la regardant? Et n'eſt-ce pas releuer la gloire des Eſpagnols, & prendre plaiſir à diffamer, & à deshonorer autant qu'on peut tous les Frãçois? N'eſt ce pas donner ſujet aux ennemis de l'Eſtat, d'entreprendre hardimẽt, s'ils ſe peuuẽt perſuader que la Frãce ſoit ſi foible, que ces meſchãs la diſent eſtre? Non nõ: Ce n'eſt pas vn Eſtat que les Eſtrãgers puiſſent iamais conquerir: Quand meſmes le Roy d'Eſpagne, & tous ſes alliez, auroient ſus pieds tout autãt qu'ils ont d'hõmes dans leurs Eſtats, & qu'ils auroient formé le deſſein de nous aſſubiectir, la moindre Prouince du Royaume auroit dequoy arreſter pour long tẽps le cours de leurs conqueſtes. Auſſi n'eſt-ce pas ce que ces gẽns là craignent: & ils n'oſent pas dire qu'ils ont peur que par ce moyen il n'y aura plus de guerre, ny de troubles en Frãce, & que la paix y florira longuement, qui ſera la plus grãde affliĉtiõ qui leur puiſſe arriuer. Le but principal de ceſte alliance a eſté l'eſtabliſſement d'vne bonne & longue paix entre tous les Princes Chreſtiẽs. Elle a eſté autresfois deſiree par le feu Roy: Et ſi Dom Petro de Toledo venãt en Frãce luy en euſt parlé en la forme qu'il deuoit, & cõme il en eſtoit

chargé, elle eust esté pour lors pleinement arrestee. Les desseins qui luy firent depuis changer celuy-là, ayans esté destruits par sa mort funeste & lamentable; la Reyne tres-bien cõseillee a choisi de ces diuerses affectiõs du feu Roy, celle que le tẽps, l'aage du Roy, & la necessité des affaires l'ont obligee de suiure. Ce qu'elle a fait conformémẽt au desir vniuersel de tous ceux qui ayment la paix des Princes Chrestiẽs; auec le consentemẽt mesmes, & l'applaudissement de tous ceux qui se plaignent maintenãt; auec le desir, l'approbation, & les vœux des Estats generaux du Royaume, qui ont presenté de tres-instantes supplications à leurs Majestez pour l'accomplissement de ce mariage. Ce qui est en somme tout ce qu'on peut souhaitter, pour vne alliance authorisee & extraordinairement assistee de la benediction de Dieu. Ces effrontez escriuains qui trãchent des Conseillers d'Estat, mesurent la grandeur des affaires, qui sont les plus importantes, par leur seule passion, & n'en peuuent parler, que suiuãt les mouuemẽs de leurs affections desbordées. Ils voudroiẽt que le Roy rõpist son mariage; que la Reyne desfist ceste alliance pour gratifier leurs mauuaises volõtez, & que les ministres de l'Estat se portassent à ceste lascheté, par les apprehẽsions & les terreurs Paniques, lesquelles ils leur proposent de toutes parts, tantost de la ruine de l'Estat, tantost de la leur en particulier, que de cõseiller à leurs Maiestez de violer leur foy dõnee, & de deschirer auec imprudẽce, ce que Dieu a cõioint par le moyẽ de la parolle mutuellemẽt donnee sur cest affaire, par les deux plus grãds Roys du mõde, pour la paix cõmune des Chrestiẽs. Et c'est en effect desirer que le Roy rõpe & viole sa foy publiquemẽt, & à la veuë de tout le mõde en vn subiet si saint que celuy du mariage, &

cela ſur les premieres annees de ſon regne, faiſant eclipſer la lumiere de ſa foy,& de ſa cõſtãce en ſon Orient. C'eſt rendre inutiles les vœux de tous les Chreſtiens, pour la paix de ces deux Monarchies. C'eſt en fin rechercher les moyẽs pour nous ietter à la guerre,& c'eſt tout le deſſein qu'ont eu les premiers autheurs de ces plaintes. Mais que ces eſcriuains,& ceux qui les pratiquẽt ſe ſouuiennẽt, qu'ils deſcriuẽt dãs leurs Satyres, cet Eſtat ſi miſerable, ſi deſnué de finãces, & ſi proche de ſa ruine, que c'eſt grãde merueille s'il leur reſte vne ſeule eſtincelle de droit iugemẽt, qu'ils ne recognoiſſent que ce ſeroit dõques vne cruelle impieté, de porter par leur mauuais cõſeil vn eſtat ſi malade que ceſtuy-cy, à rõpre auec le Roy d'Eſp. lequel ils deſcriuẽt au contraire ſi puiſſant qu'il peut à leur cõpte diſſiper & ruiner tout l'Eſtat quãd il voudra. En fin ils sõt ſi impudẽs que de propoſer meſme auec menaces d'autres mariages au Roy, ſur leſquels quãd ainſi ſeroit qu'on voudroit ſe laiſſer vaincre à leurs perſuaſiõs, ils ne trouueroient pas moins de ſubiet, pour declamer par les exẽples du paſſé cõtre leur Roy, qu'ils font en celuy d'Eſpagne: tant ils ſont maudits en leurs mauuais iugemens. Que puiſſent-ils s'amẽder pour ne deshonorer plus les Frãçois, cõme ils fõt és païs eſloignez, par le moyẽ de leurs calõnies & de leurs blaſphemes! Vne des plaintes qu'ils fõt auſſi reſonner biẽ haut, c'eſt que par le moyẽ de ce mariage, le Roy quitte toutes ſes anciẽnes alliances; & c'eſt le ſubiet ſur lequel ils s'eſcrient que tout eſt perdu. Mais il eſt manifeſte à toute la Chreſtiẽté, que leurs Majeſtez ont religieuſemẽt conſerué iuſques à preſent toutes les anciẽnes alliances de ceſte Couronne. Ce qu'elles feirẽt paroiſtre en l'affaire de Iuliers auſſi toſt apres la mort du Roy. Et depuis quand

Messieurs des Estats eurent armé les premiers,& le Marquis de Spinola apres eux,le Roy assisté du Cōseil de la Reyne,a apporté toute sorte de diligence, afin d'arrester le cours de ces remuemēs; & a par sō authorité fait que les choses n'ont point empiré: Ce qu'il a fait en faueur de Messieurs des Estats, auec lesquels il entretiēt soigneusemēt tous les traitez du feu Roy,sans qu'il y ait rien à redire. Et il est hors de leur puissāce d'alleguer l'exēple d'vne seule actiō de l'estat,qui ait esté faite au preiudice des alliances du feu Roy. Car pour ce qui est des affaires de Sauoye,desquelles ils parlent à present plus que d'aucun autre, le Roy y a donné tel ordre, que si le Duc de Sauoye de son costé eust faict ce qu'il pouuoit,il y a long tēps que l'armée du Roy d'Espagne se fust retirée. Ce qui neantmoins n'ēpesche point que tousiours le Roy ne face cognoistre au Roy d'Espagne, le soin qu'il a de maintenir l'alliance de Sauoye,& de s'opposer à son oppressiō. Ce qui veritablement est le principal moyē de sa cōseruatiō: mais ces gens icy qui veulent à leur poste disposer des conseils des Roys,croyēt que c'est abandonner le Duc de Sauoye, de n'enuoyer point des armées à son secours,& de ne faire pas ouuertemēt la guerre au Roy d'Espagne. Et c'est vne preuue visible,s'ils sont bons ou mauuais Frāçois,puis qu'ils ne desirēt point que le mal d'autruy soit destourné, si ce n'est par le nostre. Eux toutesfois qui sçauent biē qu'au cōmencemēt que le Duc de Sauoye s'arma cōtre le Duc de Mātoüe,plusieurs crioiēt qu'il faloit secourir mōsieur de Mātoüe cōtre le Duc de Sauoye. Et encores à presēt au lieu de loüer,& admirer la dexterité du Cōseil du Roy,qui sās entrer en despēce,a laissé arrester les armes du Duc de Sauoye,afin qu'il ne face point souffrir à leurs Majestez cet affrōt,que

d'enuahir l'Eſtat du Duc de Mantouë nepueu de la Reine, & couſin germain du Roy : qui ſans armer, & ſans charger les peuples des ruines de la guerre, rend le Roy arbitre de ces deux grands Princes: qui faict que ſon authorité, laquelle ces mauuais François diſent eſtre ſi deprimee, va neantmoins iuſques là, qu'elle ſert de contrepoix dans la propre maiſon du Roy d'Eſpagne, pour l'empeſcher de ruiner les ſiens. Au lieu donc de loüer & de benir ces cõſeils, & de recognoiſtre que les reigles du gouuernemẽt de l'Eſtat ne ſuiuent point les caprices ny les paſſiõs des particuliers ; mais bien l'intereſt & la reputatiõ que leurs Majeſtez ont ſoigneuſement conſeruee iuſques à preſent en l'affaire de Sauoye, ils crient au feu & aux armes ; & voudroient voir terminer par le ſang, par l'eſpee, & par la ruine des peuples ; ce à quoy tres-ſagement le Roy, auec l'aſſiſtance de la Reine ſa mere, ne veut employer que la prudẽce & la dexterité de ſon Conſeil, par le moyen dequoy, ſans effuſiõ de ſang, il faict plus paroiſtre ſa Majeſté & ſa force parmy les nations eſtrangeres, que par les moyens violens, deſquels les iſſuës ne reſpondẽt pas touſiours aux deſſeins des bons Rois, ny au zele de leurs peuples. Tant y a que l'iſſuë fera voir à ces temeraires, que le Roy eſt tres-aſſeuré qu'en cet affaire il ne ſuruiendra rien qui puiſſe donner iuſte ſubiet de le blaſmer d'auoir failly à proteger l'Eſtat du Duc de Sauoye autant qu'il le doit faire. Toutefois le Roy ne gratifiera point les curieux ſi auant, que de leur publier le ſecret de ſes affaires, duquel ils ſeroiẽt trop mauuais meſnagers; mais il fera voir en ſon tẽps par les effets, que tout ainſi qu'au Ciel Dieu diſpoſe des ſaiſons, nõ pas ſelon que les hommes les veulent, ce qui feroit perdre tout l'Vniuers;

mais

mais bien ſelon ſa ſageſſe d'autant plus admirable, qu'elle nous eſt incogneuë ſi ce n'eſt par ſes œuures : Ainſi il veut diſpoſer de ſes affaires non ſelon les appetits des hommes, qui voudroient dans la foule confondre tout par leurs paſſions desreiglées: mais ſelon les loix & les maximes d'Eſtat deſquelles on ne void point communémẽt le merite, ny la Iuſtice, que par la fin & le ſuccez des affaires qu'elles reiglent. Que ſ'il y eut iamais vne preuue manifeſte d'vne malice deſeſperee, & qui feroit bien pis ſi elle pouuoit ; elle eſt ſans doute en l'inſolence, & en la forcenerie de ces mal-heureux, parlans impudemment de la Reyne comme ils font, & la blaſmans fauſſement d'adherer à ceſte maxime, *Qu'il faut vſer de rigueur & l'emporter de haute lute ſur les François*. Ils ne peuuent ſe contenir, quoy qu'ils voyent que c'eſt vne loy infaillible, qu'on ne peut meſpriſer, ny offencer aucunement la Reyne mere du Roy, ſans meſpriſer, & ſans offencer le Roy, iuſques au profond de ſon cœur. Quoy qu'ils voyent les obligations, que l'Eſtat aura pour iamais à ceſte grande, & Auguſte Princeſſe, qui a remply la maiſon Royale d'vne tres-belle, & tres-heureuſe lignee; Quoy qu'ils voyent que par ſa conſtante, & ferme reſolution, de croire le cõſeil que le feu Roy auoit pris pour la conduite de ſes affaires, elle a par diuerſes fois ſauué ceſt Eſtat depuis le commencement de ſa Regence, deſtournant les malheurs, ſuſcitez par les peuples François par ceux qui baſtiſſoient leur grandeur ſur nos ruines. Quoy qu'ils voyent qu'elle eſt fauoriſee de la benediction de Dieu, & de l'amour des peuples; Que iamais aucune Regence n'a eſté en France plus heureuſe que la ſienne;

Qu'elle eſt, ſans qu'aucun le puiſſe contredire, Religieuſe, & fort affectionnee à la pieté; Qu'elle eſt bõne, & doüee d'vne clemẽce extraordinaire; Qu'elle eſt liberalle & encline à faire du bien à tous; Qu'elle eſt d'vn naturel doux, paiſible & ennemy du ſang, & de toute ſorte de cruautez; &, comme on void dedans, & dehors l'Eſtat, ſans que aucun artifice le puiſſe obſcurcir, Qu'elle a ceſte perfection, qui eſt fort rare en ſon ſexe & és perſonnes qui ſont eſleuees en ſi haute Majeſté, Qu'elle croit le Conſeil, & ce que nous rediſons comme tres-importãt, Qu'elle croit que le conſeil du feu Roy Henry le grand, lequel elle n'a point chãgé, & auquel elle ne ſ'eſt iamais opoſee, pour luy preferer ſes mouuemens, ſe rendant en cela digne de l'admiration des ſiecles à venir, que tous ſes ennemis ne ſçauroient cotter vn ſeul exẽple d'vn affaire concernant l'Eſtat, au cours duquel elle ait fait ſuiure au Conſeil ſes affections, qu'elle a touſiours ployees au contraire tres-volontairemẽt, ſous la loy de l'Eſtat, & ſous la droite raiſon des Conſeils du Roy. Mais comme ceux qui blaſment contre le Dieu du Ciel nonobſtant tous les biens qu'il fait aux hommes ſur la terre, ne ſe propoſent point autre choſe, au debordemẽt de leur impieté, que d'accomplir leur paſſiõ: ainſi ces maudits calomniateurs, fermans leur œil malin à toutes ces choſes, leſquelles ils ne peuuent nier, ni les deſguiſer aucunemẽt qu'elles ne ſoient touſiours imprimees dãs la croyance des peuples: entre autres fauſſes & deteſtables impoſtures, que le Ciel vengeur de l'innocence de ceſte Princeſſe chaſtiera en ſon tẽps, & par des moyens qui ſont incogneus aux hommes, ils oſent l'accuſer, *Qu'elle*

vse de rigueur, & qu'elle le veut emporter de haute lute les François. Ce qui toutesfois est conuaincu, d'estre vne horrible fausseté, par la cognoissance que tous les François ont du contraire : Car on pourroit produire les exemples des choses passees, que toute la France a veües, esquelles la Reyne a prudemmēt cedé à la rigueur, & à la malice des hommes, les guerissant de la mauuaise volonté qu'ils auoient, contre le bien de l'Estat par l'excez de sa clemence; si ce n'estoit, qu'on ne veut point comme font ces seditieux, rallumer le souuenir des maux qu'elle a estouffez, amolissant par sa prudēce & par sa douceur, les cœurs les plus outrez de passion. Que s'il y auoit quelque chose à redire en son administration, ce seroit plustost qu'elle a esté trop facile à pardonner, & à guerir les maux de l'Estat, par douceur, & par indulgence. Mais ja à Dieu ne plaise, que les gens de bien donnent lieu à ces plainctes. Les Princes sont des images de Dieu, plus expresses, que tout le reste des hommes. Et c'est vne maxime infaillible de Religion que la rigueur, & la clemence de Dieu, ont quelques mouuemēs, que nous deuons adorer sans les cognoistre & sans en rechercher les causes. Ainsi puisse tousiours sa Majesté mesler sa douceur, & sa clemence auec vne iuste seuerité, pour ne perdre point par vn excez de rigueur, ceux qu'vn fauorable traictement peut retirer du mal : Ny par excez de bonté ceux que les bien-faicts & les gratifications iettēt bien souuent au mespris, & dans vne insolence insupportable, & pleine de ruines! Ainsi puisse la France, ioüir longuement de ce bon-heur, que de se voir paisible dedās & dehors, & d'estre comme elle a esté depuis le commence-

ment de ſon heureuſe Regence pure, & nette de l'effuſion du ſang des François, que ſa ſeule prudence a bien ſouuët deſtournee, au meſme temps que beaucoup de gens trauailloient à faire des deſordres, qui euſſent rendu à la fin les campagnes couuertes de ſang, & de ruines deplorables. I'ay fait voir, quoy qu'à mon grãd regret pour la honte que tous les François en doiuent auoir, l'inſolence de laquelle ces factieux ont vſé contre leurs Majeſtez. Apres tout cela, Meſſieurs les Princes, & officiers de la Couronne ſe doiuent reſioüir, ſe voyans aſſaillis de ces meſmes plumes venimeuſes, non ſeulement par ce qu'ils ſouffrent en la compagnie du Roy, & de la Reyne, mais auſſi par ce que la ſeule cauſe en eſt priſe de ce qu'ils ſe ſont touſiours tenus bien & eſtroitement vnis au ſeruice de leurs Majeſtez: Car ceux qui voudroiët voir tout ceſt Empire renuerſé, ne peuuent ſouffrir ceſte genereuſe reſolution, qu'ils leur voyent auoir, de preferer le ſeruice du Roy, & la paix de l'Eſtat à toutes autres conſiderations. C'eſt Dieu qui les fauoriſe. Car leurs ſeruices, & les eternelles obligations, que ceſt Eſtat leur a, ne paroiſtroient point ſi bien comme elles font, ſi les ennemis de la trãquillité publique ne les attaquoiët de leurs calomnies: diffamans ceſte franche, & genereuſe declaration par eux faite en la preſence de leurs Majeſtez, de n'auoir vie, ny force, ny enfans que pour les employer à leur ſeruice. Leurs enfans donc apres eux heriterõt des benedictions que tous les François leur doiuët, tout ainſi qu'vn chacun recognoiſt en eux, celles que leurs peres ont meritees de la France, en diuerſes ſaiſons, & en des neceſſitez bien vrgentes. Au ſurplus leurs

Majeſtez n'ayãs peu euiter le blaſme de ces mauuais ſubiects, leſquels, ny la loy de Dieu, ny la loy de nature, ny la terreur des loix de l'Eſtat, le regard du Ciel, ny la crainte des hommes, n'ont ſceu deſtourner de ce damnable project : & apres leurs Majeſtez les grands du Royame ayans eſté traictez de meſme: Il n'eſt pas de merueille ſ'ils ont auſſi teſmoigné leur rage, contre les principaux miniſtres de l'Eſtat, qu'ils ont deſchirez par mille diuerſes calomnies. Les vns ont diffamé leurs conſeils, comme eſtans trop portez à la douceur, & les ont accuſez, comme on accuſoit iadis ce grand & ſage Romain, qui par ſa froideur ſauua l'Empire contre les armes d'Annibal; de ce que ils laiſſent perir les affaires, par les meſprits. Les autres au contraire ont fait eſclater des plaintes contre leur rigueur. Les vns les tirent d'vn coſté, les autes les repouſſent. Cõme ſi ces mauuais François s'eſtoiẽt trãsformez en Scithes, qui penſoient rendre aſſez biẽ les derniers deuoirs à leurs peres, en les mettant en pieces, & en les deuorant. Sera-ce donc le ſalaire de leurs longs & penibles ſeruices? ſera-ce dõc ainſi qu'ils ſeront recompenſez des hazards & des perils auſquels ils ſe ſont tãt de fois expoſez en faiſant leurs charges, & en trauaillãt pour aider de leur conſeil, à empeſcher la diſſipation de l'Eſtat? ſera-ce dõc ainſi qu'on leur deſirera, ce que les plus cruelles, & les plus barbares nations du monde rendẽt aux anciens ſeruiteurs, pour faire voir au milieu de leurs brutales cruautez, que parmy eux on ne peut perir que pour auoir bien fait? Et où eſt-ce que paroiſtront à l'aduenir, la vertu, le merite & la fidelité, qui ſont les degrez par leſquels ils ſont

montez à ces charges, ſi leurs meilleures intentiōs ſont blaſmées, ſi leurs perſonnes ſont deſcriées par l'artifice de leurs enuieux, ou pluſtoſt des enuieux du bon-heur de l'Eſtat, ſi la paſſiō & la malice doiuent eſtre les iuges de leurs ſeruices, & de leurs peines? Mais il n'en ſera pas ainſi. C'eſtoit le feu Roy, Prince excellent par deſſus tous les autres, à choiſir les hōmes, lequel ou les a trouués dans les affaires, ou les y a eſtablis. Il leur a ouuert ſon ſein, & a ietté dans le leur toutes les maximes que les longues trauerſes qu'il auoit ſouffertes, & ſa longue experience luy auoient fait apprendre. La Reyne a tres-bien ſuiui ſon choix durant ſa Regence, & le Roy à leur imitatiō les retient cheremēt pour le bien de ſon ſeruice. C'eſt choſe auſſi que toutes les hiſtoires nous enſeignent, que iamais on n'a voulu troubler ceſt Eſtat durāt les minoritez, ou durant le bas aage des Roys, qu'on n'ait commencé pour pretexte, de s'attaquer à leurs principaux miniſtres, afin que par là on vint droit à eux. Car auſſi n'y auroit-il point d'apparence en vne faction, qui iroit d'abord contre le Roy ſans tenter auparauant de faire venir le degouſt aux peuples de la fidelité de ſes ſeruiteurs, afin que le deſnuant de ceux qui ont la cognoiſſance & l'experiēce des affaires, il ſoit plus facile à ceux qui entreprennēt d'executer leurs deſſeins dedās la confuſion. Cela a eſté iuſques à preſent deſtourné par la ſage conduite de la Reyne, quoy qu'il y ait lōg temps qu'on a veu pratiquer à pluſieurs les moyens d'en venir à bout. Toute la Frāce ſçait qu'elle leur a l'obligatiō d'auoir ſi dignement ſeruy la Reyne en ſa Regence, qu'eſtant d'ailleurs aſſiſtée des Princes, des officiers de la

Couronne, & autres grands du Royaume, elle a puiſſamment empeſché que la Frãce n'ait eſté accablée des guerres de religion ou d'Eſtat, deſquelles elle a eſté bien ſouuent menacée durant la minorité. Ce ne ſont point de nouueaux ouuriers, ny des apprentifs aux affaires, eſtans les plus anciens hommes d'Eſtat de tout le Royaume, & eſtans tels que ceux qui leur portent enuie, les peuuent iuſtement choiſir pour les patrons & exemples des vertus, qu'il leur faut auoir pour approcher des charges qu'ils tiennent, ſi tãt eſt que iamais ils s'en vueillent rẽdre dignes. Souſtenez donques, ſouſtenez hardiment vos dignitez, ſages, & bien-heureux miniſtres du plus grand Roy & d'vn des plus puiſſans Royaumes du monde; & cõtinuez en ceſte ferme, & ſaincte reſolution de faire par vos bons & ſalutaires conſeils, que leurs Majeſtez à quelque prix que ce ſoit conſeruent la France en paix, & en eſloignent de plus en plus l'effuſion du ſang humain. Et ne doutez point que Dieu qui eſt le Dieu de paix, & qui eſt ennemy du ſang, & des cruautez ne vous beniſſe deuant tout le monde. Et vous genereux Princes & Seigneurs qui auez ordinairement depuis la mort du Roy, aux plus grãdes & aux plus vrgentes neceſſitez de l'Eſtat, donné vos conſeils auec eux, pour ſeruir la Reyne, en vn ſi grand nombre de tres-grandes occurrences, & qui les auez genereuſement appuyez de vos reſolutions, afin qu'ils ne defailliſſent point ſoubs la peſanteur des affaires, rendans par vos qualitez les deliberations prinſes pour le ſalut de l'Eſtat plus fortes & plus conſiderables: ſoyez teſmoins deuant toute la France cõtre leurs enuieux, de leur fidelité, & de leur merite, tout

ainſi qu'ils ſont teſmoins ordinaires, & tous les bons François auec eux, de la grandeur de voſtre courage, pour la defenſe du Roy; de la ſageſſe, & & de la ſuffiſance de vos ſalutaires aduis,& de voſtre conſtance pour appuyer l'Eſtat,& faire le ſeruice du Roy, ſans que iamais rien vous en ait peu ſeparer. Ie les entends encores crier & faire ces plaintes, que les finances du Roy ſont fort affoiblies, par la profuſion qu'on en a faite: mais chacun void bien comme ces eſprits ne recherchent que les moyens de faire renouueller la memoire des maux paſſez; & de remettre deuant les yeux d'vn chacun, l'embraſement que la Reyne a par ſa prudence, & par ſon courage eſteint au grand bien,profit & contentement de tout le Royaume. Car c'eſt pour en venir à bout, qu'il a fallu, ſinon les eſpuiſer du tout, pour le moins les diminuer, & les affoiblir grandement. Et il n'y a pas ſi long tẽps que chacun ne s'en ſouuienne. Quoy que la bõté de la Reyne, & noſtre repos vouluſſent que la memoire en fuſt pour iamais eſteinte; & que telles peſtes qui s'approchent des Princes pour les flater de leurs eſcrits imprudẽs, par leſquels ils les offencent plus qu'ils ne leur ſeruẽt, leur fuſſent en horreur ainſi qu'ils doiuẽt eſtre, afin que leur inſolence ne trauaillaſt point à ruiner le repos, & le calme que les grandes & immenſes deſpenſes de l'Eſtat,nous ont ſi cherement acheptez. Dequoy tant s'en faut, qu'il faille blaſmer leurs Majeſtez, qu'au contraire tous les bons François qui aiment la paix,l'vnion,& la ſeureté de l'Eſtat, les en doiuent grandemẽt loüer & benir. Il ſeroit voirement à deſirer que les finances du Roy euſſent eſté moins aſſaillies des importũs qu'elles n'õt
eſté:

esté. Et que les François eussẽt esté plus soigneux de conseruer leur ancienne probité, qui estoit tout esloignee de la recherche des recompenses excessiues: mais les malheurs & les mescontentemens nous ont de si pres enuironnés, si souuent, & à si diuerses fois, qu'on ne pouuoit faire autrement qu'on a fait, si on n'eust voulu perdre tout. Parmy tout cela, on n'oublie point aussi de blasmer la fortune de quelques seruiteurs, qui ont plus largement recueilly les bien-faits de la Reyne; & ie m'asseure qu'il n'y a point d'homme de sens rassis qui ne voye dans ces libelles, infinies hyperboles sur ce subiet, & qui n'y lise ouuertement beaucoup de choses que la seule rage, & le desespoir leur ont peu faire escrire, pour essayer, par le moyen de ce qui est ordinaire à tous les Roys, & qui est comme vne marque eminente de leur grandeur, de raualer, & de representer en mauuaise forme, le bon-heur du gouuernement. La fin qu'ils se proposent rend leur plainte fort inique: & la grãdeur des Princes ne peut pas estre reiglee és bien-faits qu'ils eslargissent, de telle façon qu'on les puisse faire departir esgalement. Iamais il n'en fut aucũ, qui n'en vsast ainsi. Et beaucoup des plus grandes maisons de ce Royaume, qui seruent auiourd'huy dignement à l'Estat, rendent tesmoignage qu'à la fin, les biẽs que les Roys font à ceux qu'ils veulent esleuer se trouuent tousiours dans l'Estat; & que les enfans qui en heritent payent auec le temps le public par leurs seruices; & font que les peuples, qui se trouuent esloignez de l'enuie prennent par ce moyen leur part, en la bonne fortune de ceux desquels on s'est plaint autresfois. Les exemples en sont si fami-

liers, & si frequens en France que chacun les void. Iamais aucun Estat ne fut si heureux, que d'auoir vne loy certaine pour les gratifications; & iamais on ne sçauroit assez blasmer ceux qui veulent lier les affectiõs des Princes aux regles de leur passion; qui veulẽt leur oster la liberté qu'ils ont eux-mesmes biẽ chere, de faire du bien à qui il leur plaist, & qui veulent ouuertement se seruir de ce pretexte, pour diminuer l'authorité du Roy & exposer au mespris des peuples le gouuernement de l'Estat. En fin ie supplie treshumblement tous les gens de bien, qui oyent faire ces plaintes, de se ressouuenir de la procedure que tint anciennement Scipion l'Aphricain, lequel obligea plus sa republique qu'aucun homme de son temps. Ses enuieux l'accuserent d'auoir mal administré l'argent du public & l'en mirent en procés. Quand il fut venu deuant les iuges, au lieu d'entrer en excuses, & iustifications, estant tres-asseuré de sa bonne conscience, & du desir qu'il auoit tousiours eu de bien seruir; il leur dit genereusement, *Vn tel iour que celuy-cy, i'obtins vne belle victoire sur Annibal; parquoy laissant tout estrif & toute contention, ie suis d'auis que nous allions au Capitole, pour rendre graces à Dieu d'vne telle victoire.* Ce qu'il fit à l'instant, estant suiuy de tout le peuple, qui courut apres luy, sans tenir aucũ compte de ses accusateurs, quoy qu'ils fussent les Tribuns du peuple. Ainsi pour payer de raison toutes ces plaintes, la Reyne nous dit, que nous nous souuenions d'auoir passé cinq annees en paix; qu'il vaut beaucoup mieux auoir perdu les escus à millions, que d'auoir veu destruire les milliers des hommes; & qu'il vaut mieux auoir

épandu l'argent du Roy parmi tous les Fraançois, que d'auoir veu couler le ſang des François en tous les endroits du Royaume. Ils ſ'eſcrient auſſi ſur les preparatifs du voyage du Roy ; *Que la Reyne à main armee veut executer ce tragique mariage, pour teſmoigner ſa paßion.* Au lieu qu'vn chacun void, que le Roy ne doibt pas trauerſer la plus grande partie de ſon Royaume ſans auoir auec ſoy les armes de l'Eſtat, & que quiconque veut blaſmer ceſte procedure, a ſans doute quelque mauuais deſſein. Mais ne veulent ils pas ſe ſouuenir pour le moins vne fois, de ne deſtruire point eux-meſmes leurs propres diſcours ? Ils crient que par le moyen de ce mariage les eſtrangers vont oſter le throne du Roy : Et icy ils ſe faſchent que le Roy va aboucher ces eſtrãgers à main armee. Que ſ'ils nous deuoient faire du mal, eſt-il pas donc bien iuſte que le Roy leur face voir quelque eſclair des forces de ſon Empire ? Que ceſte genereuſe nobleſſe qui l'accõpagne, face cognoiſtre à tout le mõde, qu'elle peut ſuffire nõ ſeulemẽt à defendre cet eſtat mais auſſi à cõquerir les eſtats de ceux qui nous voudroiẽt nuire? Si en ceſte occaſiõ le Roy ne faiſoit voir vne partie de ſa puiſſance, il y auroit plus de ſubiect de plainte ; & ces malicieux ne l'oublieroient pas, qu'il n'y en a pas de le voir marcher, en tel eſtat, qu'il ne doit rien craindre, ny au dedans, ny au dehors du Royaume. Son aage, ſa face, ſon innocence, ſa bonté naturelle, l'amour qu'il porte à ſon peuple, la memoire du feu Roy ; & les eſperances que tous les François ont conceuës de la felicité de ceſt Eſtat ſous ſon regne, ſont des tres puiſſans moyens pour diſſiper l'artifice de ceux qui parlẽt de ſes armes pour

mettre en ombrage les peuples. Qui verront au contraire auec ioye en diuerses Prouinces, ce ieune Mars, suiuy des foudres de sa genereuse Noblesse; & de la meilleure milice du monde; portant neant-moins sur son front les graces, la douceur, & l'image de la beneficence de Dieu, qui employe ses bien-faits, pour cõuertir ses ennemis mesmes à son seruice, en leur faisant du bien. Qui verront auec ioye la Reyne à laquelle ils ont tant d'obligatiõs; comme à la mere de leur Roy; & à celle qui a par sa prudence sauué l'Estat. Qui verrõt le Roy accõpagné des Princes de son sang, qui ne le peuuẽt, & ne le doiuẽt nõ plus abãdonner en ces ocurrẽces, que les estoilles ne peuuent quitter le firmament. C'est aussi toute leur gloire de se tenir aupres du Roy, qui les cherira comme son propre sang; & les aymant, & approchant de sa personne, sera cause qu'on les regardera, cõme les principaux & les premiers mẽbres de ce grand Empire. Ils sçauront par mesme moyen d'esloigner d'aupres d'eux tous ces flateurs seditieux, qui ne portent iamais dans les maisons des grãds que malheurs & ruines; & nonobstant toutes leurs practiques & menees, qu'ils estoufferont par leur prudence, ils rendront au Roy ce qu'ils luy doiuent, comme à leur Roy, à leur chef, & à leur souuerain. Et de mesmes le Roy leur departira les dignitez, & les graces dõt leur naissance, & leurs merites les rendent dignes. Et mal-heur soit sur ceux qui directement, ny indirectement trauaillẽt à troubler ceste saincte resolution! Puisse le ciel vengeur des iniquitez, tesmoigner par les punitions qu'il deschargera sur eux, combien leur mauuais dessein luy desplaist;

& combien il a en horreur leur faction, qui n'a pour visee que la ruine de la Religiõ, & de l'Estat. Le plus grand homme qui fust entre les Romains de son temps, quoy que fort ieune d'aage, estant vn iour salué du tiltre de Roy par des soldats Espagnols, dans son armee victorieuse, leur imposa silence auec vne grande seuerité, & les coniura de transferer toute l'affection qu'ils luy portoient au bien de l'empire Romain, pour la grandeur duquel seulement il vouloit viure. Ceste constance & ceste modestie genereuse furent suiuies des gloires, & des triõphes qu'il eut pour auoir, apres s'estre vaincu soy-mesmes, vaincu l'Afrique, qui estoit vne des plus florissantes parties du monde; & ont fait que tous les siecles l'ont estimé comme vne des merueilles de l'vniuers en courage, en chasteté, en fidelité, & en toute sorte de vertus requises és personnes des Princes. Le bon heur de la France fera que Monsieur le Prince ayant cest exemple deuant ses yeux, & preferant la vertu de Scipion l'Africain, à toutes les maudites flateries de ces esprits remuãs, qui sont communémẽt la lie de hommes; & qui ne sẽblent estre nez que pour despiter l'ordre de la nature; il imposera silence à tous ces faiseurs de libelles, qui par vn zele indiscret & malicieux, & pour fascher leurs Majestez, luy addressent leurs propos. Il leur commandera de regarder au Roy seul; & les coniurera comme il doibt, de transferer à leurs Majestez toutes leurs affections, puis qu'il ne doit, & ne peut auoir force, puissance, ny authorité que pour seruir, & pour suiure le Roy en ses importantes affaires. Grand Prince permettez moy que ie vous propose les benedictions de Dieu & des hõmes, si

vous ſuiuez le chemin, que la nature & la loy de l'Eſtat vous monſtrent, afin que vous voyez de vous meſmes au contraire les precipices, & les abyſmes des iugemens de Dieu, & les imprecatiōs des peuples, ſur ceuxqui eſperans d'attirer à eux par voyes obliques l'authorité d'autruy, ſe rendent en fin deſnuez de la leur propre; & s'expoſent au meſpris de leur ſiecle, & à la iuſte indignation des ſiecles ſuiuans. Dieu a doüé voſtre perſonne d'vne grande promptitude d'eſprit: & comme il vous a fait naiſtre Prince de la plus glorieuſe maiſon de l'vniuers, il vous a auſſi diſtribué de tres-excellentes parties; qui ſeront admirées de tous les François, ſi vous les reglez par l'affection, la fidelité & l'obeiſſance que vous deuez au Roy; & ſi vous honorez & reſpectez la Reyne ſa mere, ainſi que la reuerence que vous deuez au Roy, les biens qu'elle vous a faicts, & l'amour que tout l'Eſtat luy porte, vous y obligent. Touſiours vous ſera-il plus ſeur, & plus honorable d'auoir tout l'Eſtat qui vous aime en bien faiſant, que d'auoir ſeulement vn mal-heureux chetif nombre de mauuais Conſeillers; & de flateurs inutiles, ſi iamais noſtre malheur eſtoit tel, ce que Dieu ne permettra point, que vous laiſſaſſiez ſurprendre & corrompre vos bonnes intentions par leurs artifices. I'oſe vous coniurer à mains iointes de deſirer & requerir en tous ceux qui vous approcheront pour vous parler des affaires d'Eſtat; S'ils ſōt amateurs de la pieté, & tenans dans leur cœur, veritable la religion de laquelle ils font profeſſion; S'ils ſont ſãs reproche en leur vie: S'ils ayment le Roy & la Reyne: S'ils ſont aſſez ſatisfaits de leurs charges ſans aſpirer à celles d'autruy: Et s'ils ſont contens de leur condition preſente, ſans

vous donner iuste subiet de craindre, qu'ils puissent auoir dessein de la rendre meilleure, en abandonnant dans le precipice leurs premiers bien-facteurs, apres les y auoir iettez par leurs mauuais conseils: S'ils ont l'experiēce des miseres qui ont passé sur ce Royaume, ou pour le moins la cognoissance des fautes faites par les Princes, & des ruines qui les ont suiuies biē tost apres, au siecle dernier, & en la memoire de nos peres. Ie m'asseure que si vous les examinez par ces regles, & n'ē escoutez pas vn seul de ceux qui ne s'y trouueront pas conformes, que vous n'aurez iamais de mescontentement qui trauaille vostre esprit, que vous serez tousiours aupres du Roy, & que toute sorte de bon-heur florira dans vostre maison. En fin les peuples sont ceux que les autheurs des factions, taschent de corrompre ordinairement par les faux bruits, & par leurs menées maudites. Nous l'auons veu à nostre grād regret en ce Royaume, & l'auons si bien senti, que ce nous seroit vne grande honte, si tant, & de si longs mal-heurs ne nous auoient rendus bien sages. C'est vne des plus grandes raisons de la tranquillité de l'Estat, que les peuples ne veulent point se laisser persuader comme par le passé. On a heurté souuēt chez eux, on les a sondez de tous costez: mais Dieu n'a point permis iusqu'à present, qu'ils ayent voulu seruir de ioüet à personne. On a durant quelque temps seruy d'vn couuert de Religion, ceux qui par le mal-heur du tēps, sont separez de l'Eglise. Mais en moins d'vne annee ils ont veu à trauers que le plat estoit vuide, & que la religion de ceux qui veulēt émouuoir les peuples par ce pretexte, n'a qu'vne maxime, qui est de lier & de deslier

toutes choses par leur propre interest. Et il est ordinaire entr'eux de recognoistre en l'acroissemẽt du zele de quelques vns, qu'ils ne sont pas contens à la Cour, & qu'on y a pourueu quand ils entendent parler du bien de l'Estat, ceux qui brusloient auparauant d'amour diuin. Ce flux, & reflux de pieté a bien rendu sages ces peuples ; & de ce costé il n'y a rien à craindre. Ie voy desia toutes les villes du Royaume en prieres continuelles, pour le bon-heur du mariage du Roy, & pour la prosperité de son voyage. Et par dessus toutes les autres, la ville de Paris, la bien aymee du Roy, & qui a plus ressenty le bonheur, & les felicitez de l'heureuse regence de la Reyne, que toutes les autres villes ensemble, qui a depuis la mort du Roy tesmoigné tant de zele au seruice de leurs Majestez, qu'il faut s'asseurer que tout le monde ensemble ne pourroit pas esbranler ny alterer l'affection sincere, & ardente que les Parisiens ont à la paix publique du Royaume. Ces seditieux qui ont fait courir diuers faux bruits dans Paris, pour en empescher la continuatiõ; qui encore par leurs libelles les appellent au secours, cõme s'ils auoiẽt part à leurs menees, seront honteux de voir le dueil & le regret qu'ils meneront au depart de leurs Majestez; de voir auec quelle impatience ils attendront leur retour pour faire retentir l'air de leurs cris, & pour le remplir de leurs feux de ioye, de voir que cependant toutes choses se passeront si doucement, que ceste grande ville seruira d'exemple de paix, & de tranquillité à toutes les autres. Que si le souuenir de vos calamitez passees vous touche encor, ô Parisiens, si vous sentez vos elicitez presentes; si vous iouyssez de l'aise, & de

la douceur où vous estes, si vous voyez la grãdeur, les richesses, les embellissemens, & les accroissemẽs de vostre ville, si vous cõprenez par l'absence des trois ou quatre mois de l'annee passee, les malheurs que vous porteroit vne plus lõgue absence; si vous voyez que la moindre alteration du repos public, iette vostre ville aux plus grãds malheurs, & dans les plus extremes calamitez qu'on sçauroit dire, voyez ie vous prie le soin que vous deuez auoir d'estouffer toutes les plus legeres semẽces des maux de l'Estat, d'auoir en horreur tous les seditieux; de supprimer tous ces maudits escrits, qui peuuent fascher leurs Majestez, & empoisonner les hommes du venin de rebellion, voire mesmes de faire que tous vos carrefours ayẽt pour quelque temps des personnes destinees à en rechercher les autheurs, pour leur faire receuoir le chastiment que leur crime merite. Vous y estes obligez par le desir de toute la France, qui se promet que quoy qu'on sçache faire, iamais Paris ne regardera que le Roy. Et ainsi Sire, vostre Majesté sçaura vser à l'endroit de vostre Parlemẽt, de toute sorte de douceur, & de bien-vueillãce, prenant en bonne part son zele à vostre seruice: comme aussi vostre Parlement n'aura autre plus grãd soing que de se tenir dans l'obeissance de vos cõmandemẽs. La Reyne vostre mere sera tousiours aymee, & reueree de tous vos bons subiets, vostre mariage se consommera à l'honneur & à la gloire de Dieu, pour la paix vniuerselle des Chrestiens, & pour la felicité de ce Royaume, qui en attend toute sorte de benedictions. Les Princes de vostre sang, & autres Princes seront aupres de vostre Majesté au rang qui leur est deu. Tous les grands

du Royaume vous enuironneront, & auront part à l'honneur & à la gloire d'auoir aidé à souſtenir la paix. Les anciens miniſtres de voſtre Eſtat seront encouragez par voſtre Majeſté, à l'exercice de leurs charges. Tous vos peuples feront reſonner le ciel de leurs cris de ioye, & de leurs prieres: & par deſſus tous le peuple de voſtre ville de Paris, qui n'aura point de plus grand contentement durant l'abſence de voſtre Majeſté, que celuy que nous prenons tous, Sire, és fermes eſperances que nous auons, de voir la paix, & la Iuſtice florir ſous voſtre regne, de voir voſtre Eſtat continuer ſon ancienne ſplendeur; de voir quand il en ſera tẽps, le Louure remply de voſtre glorieuſe lignee, & par deſſus toutes choſes, de voir le Dieu du Ciel, qui vous fait tous les iours tant de graces, eſtre honoré, & ſeruy ſous voſtre Empire, ainſi qu'il appartient.

FIN.